



 REpondre MIEUX,
c'est RESPECTER
L'AVENIR

Préambule

Dès 2011, Loire Habitat a fait le choix de mettre en place une démarche qualité de type ISO 9001:2008, puis 9001 : 2015.

De plus, dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), l'office souhaite renforcer ses relations de partenariat avec l'ensemble de ses opérateurs économiques. Cette volonté s'est concrétisée en 2015 par la signature d'une charte « client/fournisseurs responsables », charte d'engagements réciproques dans une approche d'amélioration continue.

Par ailleurs, les marchés publics reposent sur un socle de réglementation qui a fait l'objet d'un Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative dudit code et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire. Ce Code réaffirme les grands principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidatures et de transparence des procédures. Force est de constater que le processus d'achat se complexifie et se développe. Au-delà de l'aspect juridique, il constitue une opportunité pour les entreprises et un levier économique.

Ce contexte conduit à adopter ce « guide des marchés publics » pour sensibiliser les entreprises.

Le contenu du présent guide en est une synthèse pratique. Il s'intéresse aux procédures applicables, ainsi qu'aux aspects généraux des achats responsables, l'objectif étant de faciliter l'accès à la commande publique.

2018 en quelques chiffres :



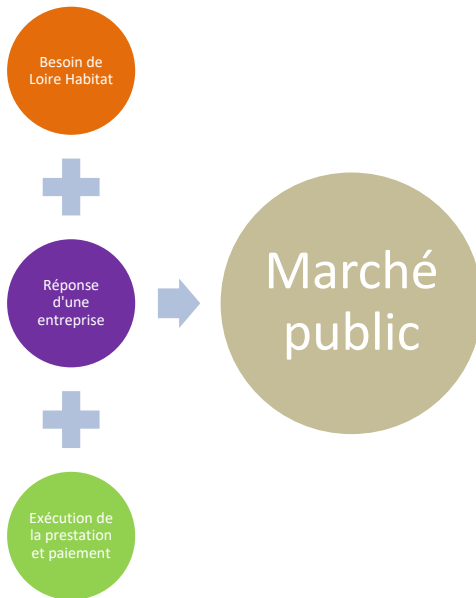
Le Directeur Général

Laurent GAGNAIRE

Définition et seuils

Un marché public est un contrat administratif conclu à titre onéreux entre un organisme public et un fournisseur ou un prestataire pour répondre aux besoins d'un organisme public en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Il se caractérise par :



Dès lors que la valeur de l'achat dépasse certains seuils, les règles de passation sont de plus en plus formalisées.

Procédure adaptée de 0 à 25 000 euros HT		Procédure adaptée de 25 000 à 90 000 euros HT	Procédure adaptée de 90 000 à 221 000 euros HT pour les fournitures - les services ou 5 548 000 euros HT pour les travaux	Appel d'offres ouvert au-delà de 221 000 euros HT pour les fournitures - les services ou 5 548 000 euros HT pour les travaux
de 0 à 5 000 euros HT	de 5 000 à 25 000 euros HT			
1 devis	3 devis minimum	3 devis minimum + encart publicitaire + newsletter + dématérialisation	Avis d'appel public dans un journal d'annonces légales + newsletter + dématérialisation	JOUE obligatoire + journal supplémentaire + newsletter + dématérialisation



A noter :

- Connaître le type de procédure renseigne les candidats sur le montant de la prestation envisagée
- Pour être informé des consultations lancées :
 - * se connecter sur le site internet de Loire Habitat espace fournisseurs-achats en cours,
 - * s'abonner à la newsletter.
- Possibilité de signer la charte client/fournisseurs responsables pour une relation de confiance et de dialogue constructif.

Répondre à un marché public

Loire Habitat applique le principe d'allotissement dans la majorité des situations d'achats, cela afin de susciter une plus large concurrence, de favoriser l'accès aux marchés publics aux petites et moyennes entreprises et ainsi d'accroître la réactivité locale.

Quelles entreprises peuvent répondre ? : Toutes les entreprises, sous certaines réserves.

Les articles L. 2141-1 à 12 du Code de la Commande Publique prévoit des interdictions de soumissionner.

- les interdictions obligatoires sont celles qui ont été constatées par une personne extérieure à l'acheteur (peines prononcées par un juge pénal, défaut de régularité au regard des obligations sociales ou fiscales, redressement judiciaire constaté par un tribunal de commerce,...)
- les interdictions facultatives sont celles qui reposent sur des faits constatés par l'acheteur qui mène la procédure ou un autre acheteur au cours d'une procédure d'attribution du marché public.

L'attributaire du marché doit **être à jour de ses obligations fiscales et sociales**.



A noter : la liste des documents à fournir est indiquée dans le règlement de la consultation. Le candidat doit **respecter le délai et l'heure de remise de plis**.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE)

Il convient de retirer le DCE mis en ligne sur le site internet de Loire Habitat, de s'assurer de l'opportunité de répondre et d'optimiser la réponse.


Il comporte les pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché avec généralement :

- Le règlement de consultation : règles du jeu de la mise en concurrence
- L'acte d'engagement : document où le candidat indique son prix
- Le mémoire technique : précise les critères de jugement des offres
- Le cahier des clauses administratives particulières : définit les conditions d'exécution administrative du marché
- Le cahier des clauses techniques particulières : définit les attendus techniques
- La décomposition du prix : détail du prix


La réponse

La candidature

1-Préparer le dossier de présentation de l'entreprise : moyens humains, matériels, références clients, chiffre d'affaires, savoir-faire, pouvoir de signature (si nécessaire)

 A noter : pensez à réactualiser le dossier régulièrement.

2-Rassembler les pièces administratives : la lettre de candidature CERFA DC1
La déclaration du candidat CERFA DC2
OU DUME

 A noter : les renseignements fournis doivent être liés à l'objet du marché et renseignés de façon complète. Evitez les renseignements inutiles.

Les critères de sélection des candidats

Le classement des candidatures admises s'opère uniquement au vu des critères, s'appuyant sur les garanties et capacités techniques et financières, ainsi que sur les références professionnelles des candidats.


Il est possible de répondre seul ou à plusieurs. Il peut s'agir :

- Soit d'une candidature individuelle si le candidat possède toutes les capacités exigées,
- Soit d'une candidature en co-traitance (groupement) ou en sous-traitance.


Les critères d'attribution de l'offre

Loire Habitat procède à l'analyse des offres en choisissant l'offre économiquement la plus avantageuse (ce qui ne veut pas dire la moins chère).

La conformité des offres est vérifiée au regard des besoins exprimés dans le cahier des charges.

 A noter : le dossier de réponse doit être complet, conforme aux documents de la consultation, respecter la réglementation en vigueur, être en rapport avec le besoin estimé.

L'analyse des offres est réalisée par Loire Habitat selon des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation. En prenant connaissance des critères pondérés, il vous sera possible de formuler une offre compétitive tant au niveau de l'organisation, de la valeur technique que du prix.

 A noter : veillez à donner les éléments de réponse complets et adaptés à la consultation. Personnalisez la réponse.
Etablissez la réponse en suivant la grille du mémoire technique établi.

Selon le dossier, des critères porteront sur des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux. L'objectif étant **une meilleure prise en compte du développement durable**.

Les offres anormalement basses :

Loire Habitat exige que l'entreprise explique le prix proposé dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse, y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

Pour les travaux, Loire Habitat a signé « La charte pour la détection et le traitement des offres anormalement basses » avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire (FBTP 42).

En cas de sous-traitance, Loire Habitat peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le titulaire. Loire Habitat peut refuser l'agrément d'un sous-traitant si les conditions d'exécution de la prestation sous-traitée ne sont pas remplies. Loire Habitat se doit de vérifier les prestations qui seront réalisées par le sous-traitant, ainsi que la conformité du prix proposé.

La négociation

Si la négociation est prévue, cela est précisé dans le dossier de consultation. L'objectif de la négociation est d'obtenir un consensus sur la base d'une offre améliorée.

Les variantes

L'entreprise distinguera trois notions de variantes :

- Variantes facultatives qui peuvent être présentées sur autorisation expresse ou implicite de Loire Habitat. Elles sont présentées à l'initiative du candidat.

- Variantes imposées par Loire Habitat : le candidat est tenu de présenter une offre variante.

- PSE : Loire Habitat fait figurer dans le dossier de consultation les prescriptions techniques exigées. C'est un achat complémentaire.

L'attribution

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire. Loire Habitat doit vérifier la situation fiscale et sociale de l'attributaire. Il est demandé, le cas échéant, au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, de produire dans un délai fixé, les attestations et certificats exigibles.

Si le candidat ne peut produire ces documents, son offre est rejetée. C'est le candidat classé en position suivante qui est alors sollicité.

Tout candidat écarté possède un droit à l'information. Il est possible de demander la communication des motifs de rejet.

Loire Habitat informe par courrier les candidats retenus et non retenus et signe le marché, puis le notifie au candidat retenu.

Dématérialisation

La dématérialisation est obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018. Le service marchés et achats et le service acheteur assure un accompagnement des services acheteurs et des fournisseurs.

La dématérialisation sert à gérer de façon électronique les documents qui transitent entre les entreprises et Loire Habitat.

La plate-forme de dématérialisation de Loire Habitat est AWS :

<https://www.aws-entreprises.com>

Tél : 04 80 04 12 60

RETRAIT DU DCE

DCE est publié sur le site internet de LOIRE HABITAT : <https://www.loirehabitat.fr/EspaceFournisseurs/Pages/No-s-achats.aspx>, espaces fournisseurs, achats en cours

ou sur le portail AWS-Achat (<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>)

ou sur AWS à partir du compte de l'entreprise

REPONSE ELECTRONIQUE

sur la plate-forme de dématérialisation AWS,

La signature est facultative au stade de la candidature mais selon le cas, s'équiper d'un certificat de signature électronique pour la signature de l'offre

Les documents contenus dans un pli doivent être signés individuellement avec un certificat RGS (sauf pour les procédures adaptées, si l'acheteur accepte les plis non signés). La signature d'un dossier compressé n'est pas recevable. Vous pouvez signer avant ou pendant la phase de dépôt. Utilisez le parapheur AWS-Signature dans OUTILS.**

Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur les listes suivantes :

1 - France (Ministre chargé de la réforme de l'État) :

<http://www.lsti-certification.fr/>

2 - Europe :

http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm

CHARGER LES ATTESTATIONS FISCALES ET SOCIALES dans le coffre-fort sécurisé et gratuit : AWS-Fournisseurs

Pour cela connectez vous sur :AWS sur <http://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>, avec vos codes AWS, puis faites « GESTION / Attestations ».

Vous pouvez également en faire un dossier compressé, et l'adresser à Attestations@aws-france.com

OBLIGATIONS depuis octobre 2018 :

- tous les plis sont dématérialisés,
- la correspondance avec les candidats est dématérialisée,
- les données essentielles du marché sont publiées sur le profil acheteur de Loire Habitat

LE FLUX DEMATERIALISE = LA NORME

- avec le contrôle de légalité,
- la mise en place de CHORUS pour les factures (plate-forme de l'Etat pour la dématérialisation des factures).

LES AVANTAGES : délais, affranchissement, papier, manipulations, un seul processus à gérer.

LES NOUVELLES PRATIQUES demandées :

- fourniture « obligatoire » d'une adresse mail
- s'inscrire sur AWS Fournisseurs si ce n'est déjà fait
- passer par la plate-forme de dématérialisation pour toutes les questions et toute correspondance
- déposer et mettre à jour les attestations dans l'espace fournisseur du site AWS

Exécution du marché

L'exécution

L'ouverture d'un **dialogue constructif** et l'obtention d'un accord amiable sont recherchés en cas de situation à risques et de conflit.

Loire Habitat s'engage à **respecter des délais** et attend des opérateurs économiques des délais de livraison contractuels.

Les modifications du marché : elles peuvent être utilisées sous forme d'avenant par Loire Habitat dans des cas limitativement énumérés à l'article R. 2194-1 du code de la commande publique.

Loire Habitat se réserve la **possibilité d'appliquer des pénalités** prévues dans le marché public, notamment des pénalités de retard ou de mauvaise exécution.

L'entreprise s'engage à **respecter** scrupuleusement **ses obligations contractuelles, une qualité dans l'exécution de son marché, les délais d'exécution du marché.**

Les six étapes pour une proposition responsable :

1

Je recherche les marchés lancés en m'abonnant à la newsletter accessible à partir du site internet de Loire Habitat et en me connectant régulièrement sur le site internet de Loire Habitat.

2

Je me réfère au contenu du dossier de consultation de Loire Habitat.

3

J'analyse le dossier et j'élabore une réponse optimisée.

4

J'utilise la plate-forme de dématérialisation des marchés AWS pour répondre.

5

Après avoir été choisi, j'exécute le contrat conformément à son contenu.

6

A la fin de l'exécution du marché, Loire Habitat m'évalue conformément à la procédure et m'informe par courrier sur les résultats obtenus.



<https://www.loirehabitat.fr/EspaceFournisseurs/Pages/Nos-achats.aspx>

Le Service Marchés
et Achats de
Loire Habitat
reste à votre disposition
pour tout renseignement
complémentaire
au 04.77.42.34.26.

